

Ingérence numérique : « La guerre informationnelle n'aura pas lieu », alerte la députée Mireille Clapot

TRIBUNE. Mireille Clapot, députée de la Drôme est vice-présidente de la commission des Affaires Étrangères et présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes.

Mireille Clapot 18/06/2023 à 16:38



La députée de la Drôme Mireille Clapot NICOLAS MESSYASZ/SIPA / © NICOLAS MESSYASZ/SIPA

Voici sa tribune. « La guerre informationnelle n'aura pas lieu... Alors que l'Union européenne et la France multiplient leurs actions de soutien en faveur de l'Ukraine face à la guerre d'agression russe, les autorités françaises ont révélé mi-juin l'existence d'une campagne massive et coordonnée de manipulation de l'information visant à décrédibiliser la France et ses partenaires.

Défendre notre espace informationnel, c'est protéger notre capacité à débattre publiquement et à décider collectivement de manière souveraine.

Depuis un an, cette campagne impliquant des acteurs russes diffuse de fausses informations pro-Russes en lien avec la guerre en Ukraine à partir de fausses pages internet usurpant l'identité de médias nationaux et de sites gouvernementaux, à commencer [par celui du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#). Des comptes fallacieux ou institutionnels affiliés à la Russie prennent alors le relais en les diffusant.

355 noms de domaine falsifiant l'identité de médias, dont quatre qui reprennent les quotidiens français 20 Minutes, Le Monde, Le Parisien et Le Figaro, ont été démasqués par Viginum. Au vu de l'audience de ces médias français, on imagine aisément la force de frappe de cette désinformation pro-Russes. Les méthodes, l'intensité et les relais médiatiques de cette opération ne laissent pas de doute sur son intention : porter atteinte à la confiance de nos citoyens dans nos institutions démocratiques et notre soutien à l'Ukraine.

Protéger notre espace informationnel dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux doit être une priorité.

Cette opération d'une rare complexité a été fermement dénoncée par le gouvernement qui a publiquement mis en cause la Russie. Mais c'est loin d'être la première du genre à viser notre pays. La Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les ingérences étrangères, dans laquelle j'ai siégé, a permis de mettre en lumière cette stratégie de guerre informationnelle de la part de certains pays hostiles, la Russie en premier lieu, en s'appuyant sur l'extrême-droite complaisante. Cette ingérence russe dans notre espace informationnel s'appuie sur des médias d'États comme RT France ou Sputnik désormais interdits suite aux sanctions européennes ou d'autres créés de toutes pièces comme Reliance Recent News (RRN). Certes, les sanctions européennes ont permis de réduire l'impact de ces outils de propagande poutinienne, mais leur diffusion sur les réseaux sociaux reste problématique. Et le développement de l'intelligence artificielle risque de rendre les opinions publiques encore plus vulnérables à des mensonges habilement présentés et massivement diffusés.

De premières mesures de protection ont été prises ces dernières années, comme la création de Viginum en 2021 pour identifier et prévenir ces menaces. Mais il nous faut aller plus loin. Protéger notre espace informationnel dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux doit être une priorité.

C'est un des objectifs du projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » bientôt examiné au Parlement. Il permettra d'adapter notre droit national au règlement européen sur les services numériques (Digital Services Act). Ce texte sans précédent de l'Union européenne oblige les grandes plateformes à évaluer les risques systémiques qu'ils font peser sur nos démocraties et à prendre des mesures d'atténuation. La lutte contre la désinformation en est une partie intégrante. Ces grandes plateformes, à l'exception notable de Twitter, se sont engagées auprès de la Commission européenne à respecter le code de bonnes pratiques en matière de désinformation.

Ce projet de loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » va même au-delà et renforce la mise en œuvre des sanctions européennes visant les médias. La diffusion de leurs contenus sur les réseaux sociaux ou d'autres médias pourra désormais être interdite sur simple décision de l'Arcom, ce qui empêchera par exemple de retrouver les contenus interdits de Sputnik ou Russia Today en ligne. L'examen de ce projet de loi au Parlement nous permettra de mettre en avant d'autres dispositifs pour renforcer l'intégrité de notre espace informationnel que ce soit en ligne ou dans les médias traditionnels.

Face à la montée en puissance des ingérences informationnelles, il est urgent d'agir. Défendre notre espace informationnel, c'est protéger notre capacité à débattre publiquement et à décider collectivement de manière souveraine. C'est là la force de notre démocratie, celle qui manque cruellement à ceux qui veulent imposer leurs vues par la propagande et la peur. »